

Montréal, le 11 août 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel**

À : Énergir et les intervenants

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir à compter du 1^{er} octobre 2020
Dossier de la Régie : R-4119-2020

L'audience portant sur le dossier cité en titre, soit la demande d'Énergir d'approbation du plan d'approvisionnement et des modifications aux *Conditions de service et Tarif* à compter du 1^{er} octobre 2020, se tiendra de **9h30 à 15h, du 31 août au 4 septembre 2020, par visioconférence avec l'application GoToMeeting**. Les coordonnées de connexion pour l'audience seront communiquées ultérieurement.

La Régie demande aux participants de se joindre à GoToMeeting à 8h30 le 31 août 2020 afin de s'assurer du bon fonctionnement des équipements.

À cette fin, la Régie demande aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants à une audience par visioconférence devant la Régie de l'énergie](#).

Elle invite également les participants à consulter le [Guide technique GoToMeeting pour les participants à une audience à la Régie de l'énergie](#) afin de se familiariser avec le mode de connexion et les principales fonctions de GoToMeeting en vue de faciliter la participation de chacun.

La Régie entendra, en premier lieu, les témoins d'Énergir. Par la suite, elle entendra ceux des intervenants par ordre alphabétique. Les argumentations finales seront entendues à la fin de l'audience.

La Régie demande à Énergir d'indiquer la liste des panels en précisant, pour chacun d'eux, les enjeux qui seront traités, la liste des témoins prévus et la durée des présentations. Elle souhaite également connaître le temps prévu pour les contre-interrogatoires des témoins de chacun des intervenants.

La Régie demande également aux intervenants de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour l'adoption et la présentation de la preuve;
- la liste des témoins;
- le temps prévu pour contre-interroger les témoins d'Énergir et chacun des autres intervenants, le plus précisément possible;
- le temps prévu pour l'argumentation;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

La Régie invite les participants à concentrer la présentation orale de leur preuve écrite pour en souligner les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de pallier les imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience par visioconférence.

La Régie demande également aux participants de lui indiquer s'ils entendent soulever des moyens préliminaires à l'audience et, le cas échéant, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard à 12 h le 17 août 2020** pour Énergir et **le 20 août 2020** pour les intervenants.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml